

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 7 mars 2020 à Parthenay (79)

Présents(tes) :

ARCUP (Florence Guérin, Violaine Guérin), Chant'Zou (Françoise Allard), La Soulère (Stéphane Boudeau, Co-Président), Les Drôles (Elise Lasserre, Bureau), Les Cibalous (Lydie Meeus), Les Gens de Cherves (Françoise Couillault, Bureau), Maison du Petit Poitou Vendée (Lydie Meeus), Parlanjhe Vivant (Anne-Sybille Guérineaux, Co-Présidente), Vivre au Pays (Hélène Lenfle), Marif Coffineau (Bureau), Jean-François Miniot (Co-Président), Josette Renaud (directrice).

Excusés(ées) :

Didier Paillaud (Bureau), Badegoule, CC La Marchoise, Feu Nouvia, Souvenance, Virounoux d'au Bief.

1. Clôture des comptes de l'exercice 2019

M. Gouttenègre présente les comptes (voir document annexe).

À retenir :

- une insuffisance de 52 520 €
- fonds de roulement : 156 000 €, soit 73 jours de budget

Remarques :

- l'insuffisance était prévue (frais d'indemnités légale de départ en retraite)
- il n'est pas souhaitable néanmoins que le déséquilibre perdure

M. Gouttenègre certifie les comptes.

Les comptes sont arrêtés à l'unanimité.

Le CA valide le principe de rémunération des membres du Bureau ou du CA en qualité de techniciens à l'unanimité.

Pour information, ces salaires doivent faire l'objet de bulletins de salaire et apparaître en tant que tels dans les comptes de même que les frais de déplacement ou dons, en cas de renoncement au défraiement.

2. Perspectives financières et budget prévisionnel

Josette Renaud présente le budget prévisionnel. Il est proposé à l'équilibre (789 546 €) et compose avec certaines incertitudes.

Des embauches sont prévues (Josette Renaud présente les candidatures retenues) : un temps plein de médiation culturelle à compter de mars-avril et un mi-temps sur le Cerdo pour septembre. C'est du moins l'idée de départ car le constat est fait depuis 2012 d'une baisse des « équivalents temps plein » : 2 en moins en 8 ans, ce qui justifierait l'embauche de deux temps pleins. Hors, dans le même temps, les subventions ont fortement baissé, dans les proportions d'un temps plein. Il faudrait donc « aller puiser l'argent ailleurs » pour pourvoir à deux embauches ou alors compter sur les parts et / ou dividendes de Geste. Une solution serait de vendre des parts, dont la valeur a augmenté. Avant de prendre toute décision (de vente, de quantité à vendre...), il est important de faire faire une valorisation de ce capital (évaluation du prix d'une part) et de garder en tête l'importance de conserver un pouvoir d'associé majoritaire au sein de Geste.

Il est décidé de rencontrer le Président du Conseil de surveillance de Geste pour évoquer ce sujet.

Pour ce qui est des embauches, un deuxième entretien sera proposé aux deux candidats-es retenus-es.

3. Validation du compte rendu du CA du 18 janvier 2020

Le compte rendu est validé avec prise en compte d'une modification.

4. Préparation de l'AG 2020

Elle se tiendra le 28 mars, à 10h30.

Des mises à jours statutaires - en lien avec le fonctionnement en co-présidence et la décision d'adopter une écriture inclusive - étant proposées, une AG extraordinaire se tiendra le même jour avant l'AG ordinaire, à 9h30.

Le CA procède aux modifications.

Stéphane Boudeau proposera une formulation pour inviter les membres des associations à candidater pour le Bureau.

Élise Lasserre enverra le texte de convocation et la mise au propre des modifications statutaires.